

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DU VAL DE FENSCH

UN LIEU D'ACCUEIL ET DE RENCONTRE

DES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

Demander une assistance juridique, obtenir réparation, faire respecter ses droits....

La **Maison de Justice et du Droit du Val de Fensch** regroupe au sein d'un même lieu des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation....

ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT

Un greffier et un agent de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, vous aident dans vos démarches, vous écoutent, vous accompagnent et vous informent sur vos droits dans le respect de la confidentialité.

Une association de juristes publics vous aide à la compréhension et à l'écriture de textes officiels ou privés

CONSEIL ET CONCILIATION

Sur rendez-vous :

- des avocats et des huissiers de justice vous conseillent dans le cadre de consultations juridiques ;
- Des notaires apportent des informations sur les droits patrimoniaux, successoraux et matrimoniaux ;
- un conciliateur de justice intervient à la demande de personnes en conflit pour tenter de résoudre à l'amiable des litiges civils (voisinage, consommation, logement....) ;
- des associations de médiation familiale vous informent sur ce mode amiable de règlement des conflits ;
- un délégué du défenseur des droits intervient en matière de médiation avec les services publics, de défense des droits de l'enfant et de lutte contre les discriminations ;
- différentes associations vous apportent des informations sur vos droits et vos devoirs.

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS SUR VOS DROITS CONCERNANT

VOTRE FAMILLE

Divorce, pension alimentaire, héritage, autorité parentale, droit de visite et d'hébergement, information sur la médiation familiale...

VOTRE LOGEMENT

Litiges entre propriétaires et locataires, bail, restitution de caution...

VOTRE EMPLOI

Licenciement abusif, droit du travail, convention collective...

VOS LITIGES AU QUOTIDIEN

Consommation, crédit, caution, contrats, surendettement.

VOUS ÊTES VICTIME D'INFRACTIONS PÉNALES

L'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) vous accueille sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches tout au long de la procédure.

VOUS DÉSIREZ RETIRER DES DOCUMENTS QUI CONCERNENT

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

LES REQUÊTES DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

pour les mineurs et par mariage, liste des pièces à fournir.

LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION AU GREFFE

pour les procédures devant le juge d'instance et le conseil des Prud'hommes.

UN SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Tous les services d'information, de conseil, d'orientation et de médiation dispensés au sein de la **Maison de Justice et du Droit** sont entièrement gratuits et garantissent la confidentialité.



accueil

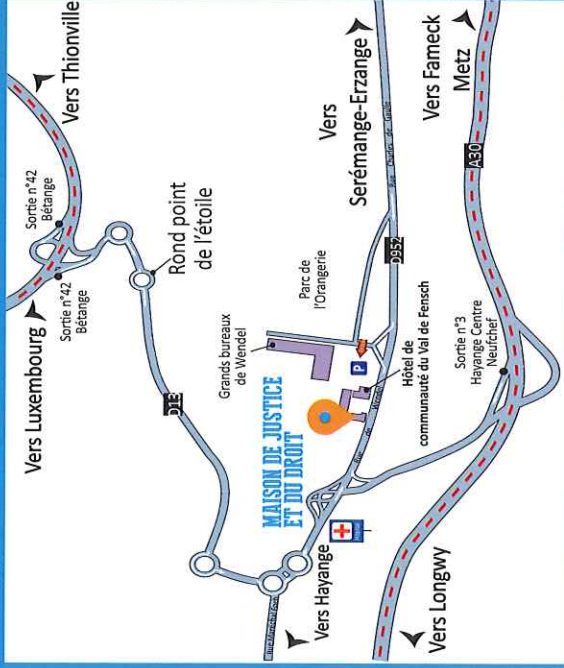
informations

LES PERMANENCES DES INTERVENANTS SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

AVOCATS	Conseils juridiques, généralistes ou spécifiques. Vendredi de 14h à 16h. Avocat en droit luxembourgeois 4 ^e vendredi du mois (hors vacances scolaires).
JUISSIER DE JUSTICE	Compétent pour faire signifier et exécuter les décisions rendues par les tribunaux. Accomplit les formalités nécessaires au bon déroulement d'un procès. Recouvrement de créances. 4 ^e lundi du mois de 9h à 11h.
NOTAIRES	Informations sur les droits patrimoniaux, successoraux et matrimoniaux. 2 ^e lundi et mercredi du mois de 9h à 11h
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Résolution à l'amiable de litiges en lien avec un problème de voisinage, de consommation, de copropriété... 2 ^e et 4 ^e lundis du mois de 14h à 16h30. 1 ^{er} , 3 ^e et 4 ^e jeudis de 9h à 11h30.
DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS	Lutte contre les discriminations. Défenseurs des enfants. Médiation avec les services publics. 1 ^{er} lundi du mois de 9h à 12h. 3 ^e vendredi du mois de 9h à 11h.
ECRIVAIN PUBLIC	Aide à la rédaction de courriers et de documents administratifs Mercredis de 9h à 11h
APSP	Information sur la médiation familiale, réponse aux conflits liés à un divorce, une séparation.
EMERGENCE	1 vendredi sur 3 de 14h à 16h.
ESPACE RENCONTRE	Information sur la démarche de médiation familiale pour le maintien du lien parents/enfants. 1 vendredi sur 3 de 14h à 16h.
THONVILLE MEDIATION	Information sur la médiation familiale, réponse aux conflits liés à un divorce, une séparation. 1 vendredi sur 3 de 14h à 16h.
ADIL 57	Information sur l'habitat aux propriétaires, copropriétaires et locataires. 2 ^e mardi et 4 ^e vendredi du mois de 9h30 à 12h.
ATAV	Écoute afin d'identifier les besoins et les difficultés des victimes. Accompagnement dans les démarches judiciaires tout au long de la procédure. Jeudi de 14h à 17h. Mardi en semaine paire de 14h à 16h.
CIFF CIFF	Information sur le droit de la famille, le droit social et le droit du travail. Mardis de 13h30 à 17h.
CLCV	Accompagnement dans le règlement de litiges liés à la consommation. 1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois de 14h30 à 15h30.
CREBUS	Suredettement, solutions de micro-crédits. Lundi de 9h à 11h.
UFC QUE CHOISIR	Information, conseil, représentation et défense des consommateurs. 1 ^{er} et 3 ^e mercredis du mois de 14h30 à 16h30.

NOUS TROUVER

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
10 rue De Wendel
57700 HAYANGE
(A proximité du parc de l'Orangerie)



Conception : Service Communication CAVF - Juillet 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique



NOUS CONTACTER

Tél. : 03.82.51.98.62
Mail : mjd-val-de-fensch@justice.fr



LES HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

DU VAL DE FENSCH
10 rue De Wendel 57700 HAYANGE



Maison de Justice et du Droit
du Val de Fensch



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
REPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
REPUBLIQUE FRANÇAISE



VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

LA JUSTICE AU SERVICE DE TOUS